

Heures écrêtées en 2004.

Après être intervenu en vain de nombreuses fois auprès de la direction, le 12 juillet 2004, Sud a dénoncé auprès de l'Inspection du Travail :

- le non respect du repos quotidien (11 heures consécutives).
- le non respect de l'horaire maxi hebdomadaire
- le non respect de l'horaire maxi journalier

Le compte rendu du CODIR du 28/02/05 nous informait :

« Horaire de travail : courrier reçu de l'Inspection du Travail. Infractions constatées. SPS doit mettre en place des actions pour y remédier d'ici fin mars. »

A la suite de cette information, nous, *Sud*, en tant qu'organisation syndicale instigatrice de cette démarche, avons demandé à la direction de nous communiquer les conclusions de l'Inspecteur du Travail. Elle s'y refuse. L'Inspecteur du travail nous les fera parvenir prochainement.

Toutefois, nous sommes en mesure de vous communiquer un tableau descriptif des heures écrêtées par secteur. (voir tableau au verso)

Il ne fait état que de 44 722, 75 heures sur les 55000 heures annoncées.

Il nous a permis de mieux cibler les secteurs concernés.

A cette occasion, nous tenons à préciser que nous ne chercherons pas à connaître les salariés incriminés : nous les considérons comme des victimes des conditions de travail imposées par S.P.S.

Le rapprochement entre les heures écrêtées (traduites en équivalent temps plein) et le nombre d'intérimaires présents sur le site s'impose.

La première action que S.P.S doit mettre en place, c'est évidemment d'embaucher les précaires dans les secteurs concernés.

Aucun secteur n'est épargné par les surcharges de travail. SPS annonce vouloir réduire ses effectifs sur 3 ans. Au contraire,

SPS doit EMBAUCHER !

Le non respect de la réglementation en matière d'horaire, correspond :

- . à des conditions de travail dégradées
- . à une exploitation du personnel (heures de travail non payées).
- . à du travail au noir (ces heures ne sont pas soumises à cotisations sociales).

La politique de diminution des effectifs déjà en place et qui va s'intensifier dans les années à venir mène à l'**illégalité et à l'échec technique**. Il est temps d'inverser ces tendances en revenant à une politique de l'emploi plus conforme aux intérêts de l'entreprise et de ses salariés.

SPS doit EMBAUCHER !!

Tous les salariés doivent prendre conscience que la situation actuelle n'a que trop duré. Elle mène à l'impasse.

Notre société a encore les moyens financiers d'avoir une politique d'embauche ; elle n'a plus les moyens, ni juridiques, ni techniques de s'en priver.

La précarité n'est pas la solution, ni sur le plan humain, ni sur le plan technique. Toute personne a droit un niveau de vie décent. Personne ne fait le choix d'être intérimaire ou CDD.

L'ensemble du personnel de SPS doit se mobiliser. Il faut dire non aux surcharge de travail. Chaque salarié se doit de respecter la législation quoi qu'en pense sa hiérarchie.

Tableau par secteur : heures écrêtées, intérimaires, CDD

GRPE		Nombre d'heures écrêtées	Équivalent en Temps Plein Base : 1500 h/an	Intérimaires	CDD
DGO		19.28			
DRH	Direction	3020.46	2		
DS		0			
DSA		210.09			
FP/		94.83			
FPA		36.3			
FPB		31.19			
FPC	Thermostructuraux	6935.92	4.6	1	
FPF		248.68			
FPH	Moyens généraux	2834.65	1.9	3	
FPI	Production	9209.2	6.1	12	7
FPK	Qualité et essais	2265.11	1.5	12	
FPL		507.52			
FPM		4.93			
FPR	Achats	1349.24	1		
FPS		662.57			
FPT	Études et labo.	14772.36	9.8	3	16
FPV		225.26			2
FPX	Tactique	408.35			
G2P		0			
PDG		36.28			
SG		0			
SGA		0			
SGC		244.09			1
SGE		971.38			
SGJ		366.59			1
SGO		212.48			
SGR		0			
SGT		55.99			
Total		44722.75	29.8	31	27

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr